

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 16 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 9 Juillet 2024

Présents : Mmes BAILLEUL - CHAUSSADE, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER, TOULOU

Mrs BARRAQUE, CACHELOU, GRAGNON, SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA, DUPONT, LEVEL

Absente excusée : Mme SEGUIN

Secrétaire : Mme POUYOUNE-HORGUE

DÉLIBÉRATION N° 32 :

Attribution de la subvention ADELFA

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi L2312-1 et L2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions faites par Monsieur le Maire au Conseil Municipal concernant les demandes de subventions reçues en 2024,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions sportives, culturelles et sociales,

Considérant le budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution de la subvention de 100 € à ADELFA 64

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Alain SANZ